



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° 2022-018

**Portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps de
technicien supérieur du développement durable au titre de l'année 2023**

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre V du livre V de la partie législative,

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier des corps des techniciens supérieurs du développement durable ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du pôle ministériel en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2023 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir par la liste d'aptitude dans le corps des techniciens supérieurs du développement durable au titre de l'année 2023 est fixé à 46,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les quarante-six agents dont les noms figurent dans le tableau ci-annexé sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des techniciens supérieurs du développement durable au titre de l'année 2023.

Article 2

Il ne sera fait appel à la liste complémentaire que lorsqu'un agent de la liste principale renoncera à bénéficier de sa promotion.

Article 3

Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines pour être notifié à qui de droit.

Fait, le
Pour le ministre et par délégation,
Le chef du service de gestion

Stéphane Schtahaups